



Front national : un programme économique et social incohérent et xénophobe

Anne Eydoux

Sabina Issehnane

Mars 2017

www.atterres.org

Résumé : Cette note propose une analyse détaillée du programme économique et social 2017 du Front national (FN). Elle montre que, dans le fouillis des propositions, se dessine un « patriotisme économique » fondé sur le logiciel néolibéral du FN et les mythes et valeurs de l'extrême droite. Si le programme cherche à séduire les classes populaires par quelques propositions sociales comme la retraite à 60 ans, il est avant tout au service du patronat et des riches, s'en prenant très clairement aux syndicats et aux étrangers. La « France prospère » qu'il promet s'appuie sur une vision magique du souverainisme et d'un protectionnisme « patriote ». Le modèle productif qu'il entend mettre en place repose sur la réindustrialisation, y compris militaire, et s'avère très éloigné de la transition écologique annoncée. Quant aux mesures d'emploi et aux mesures sociales, elles consistent pour l'essentiel à institutionnaliser la discrimination à l'encontre des étrangers, au nom de la « priorité nationale ». Enfin, le programme cherche à donner une image de modernité en se faisant défenseur des « droits des femmes »... Mais son féminisme est de pure façade. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas.

Sommaire

Introduction.....	3
Derrière les incohérences, le « patriotisme économique » et le logiciel néolibéral du FN ...	3
Les mythes et les valeurs de l'extrême droite	4
1. Un programme au service du patronat et des riches, qui s'attaque aux syndicats et aux étrangers	6
La poursuite du programme néolibéral de soutien au patronat.....	6
Des avantages socio-fiscaux bénéficiant surtout aux riches	7
Un programme défavorable aux salariés, qui s'attaque violemment aux syndicats	8
Un programme xénophobe, entretenant l'amalgame	9
2. Le modèle productif : un <i>mix</i> de protectionnisme et d'intervention publique, aux antipodes de l'écologie	10
Un souverainisme magique	10
Un protectionnisme « patriote ».....	11
Réindustrialisation, notamment dans le domaine militaire	12
La vraie fausse transition écologique du FN	12
3. La politique d'emploi : la discrimination institutionnalisée des étrangers	13
Derrière l'incohérence, encore des mesures libérales	13
« Priorité nationale », la ligne directrice discriminatoire de la politique de l'emploi FN	15
Suppression de la directive travailleurs détachés : un progrès en trompe-l'œil	18
4. Politiques sociales de discrimination massive.....	20
L'antériorité de résidence pour exclure les étrangers pauvres du bénéfice du minimum vieillesse	20
Santé, logement : priorité aux Français.....	22
5. Un programme féministe ?	23
Conclusion : un programme indigne, au service des intérêts des puissants.....	25

Introduction

Analyser le programme économique 2017 du Front national (FN) n'est pas une mince affaire. Il est difficile de trouver une cohérence à cette litanie de 144 propositions. Celles-ci sont présentées dans le désordre, comme un inventaire à la Prévert – mais manquant singulièrement de poésie. L'une des difficultés tient à ce qu'une même proposition peut connecter artificiellement des propositions n'ayant pas vraiment de rapport entre elles... Comme s'il s'agissait de faire passer une mesure impopulaire pour un mal nécessaire¹. Derrière la promesse d'une « France prospère », on trouve des propositions qui servent les intérêts du patronat et des plus riches, souvent au détriment des salariés et des pauvres. Et, bien sûr, la xénophobie et les valeurs conservatrices de l'extrême droite impriment leur marque sur de nombreuses propositions de politique économique et sociale.

Avant d'aborder le détail des propositions, précisons le logiciel du programme : « patriote » et néolibéral, adossé aux mythes et aux valeurs de l'extrême droite.

Derrière les incohérences, le « patriotisme économique » et le logiciel néolibéral du FN

S'il y a une cohérence dans le programme économique *du FN*, elle se loge dans son « patriotisme économique ». Celui-ci est adossé à un souverainisme de conte de fées en vertu duquel la France sortirait sans heurts du carcan économique de l'Europe actuelle, tandis que l'instauration de mesures protectionnistes et la reprise en main de la création monétaire suffiraient à financer bon nombre de propositions du programme. Mais le patriotisme économique, c'est aussi et surtout le principe xénophobe de « priorité nationale », mobilisé afin de justifier des mesures discriminatoires pour exclure les étrangers de l'emploi et de certaines prestations sociales. Et c'est enfin le natalisme, le programme ne parvenant pas à cacher sa conception conservatrice du rôle des femmes dans la société. Ce « patriotisme économique » est une fausse piste. La question de l'émancipation du carcan économique de l'Europe ne peut être laissée au FN, qui l'instrumentalise au service d'un programme xénophobe et conservateur.

Il y a en réalité beaucoup d'incohérence dans le programme de Marine Le Pen². Il est manifestement inspiré du logiciel libéral et poujadiste hérité du passé du parti, et se met au service du patronat et des plus riches. Pourtant, il entend séduire (en les trompant) les catégories populaires qui représentent un électorat sur lequel il veut pouvoir compter. Le FN a mis en valeur en 2017 ses propositions d'inspiration plus

¹ Par exemple, la très libérale proposition 45 entend « pour favoriser l'embauche », s'attaquer aux « seuil social de 50 salariés et fusionner les institutions représentatives du personnel ».

² Nous rejoignons ici les analyses d'un collectif d'économistes, Ecolinks *Petit manuel économique anti-FN*, Le cavalier bleu, 2017. L'ouvrage a été achevé avant la parution du programme 2017 du FN.

sociale (sauf pour les étrangers), gommant certaines propositions de 2012 qui pouvaient faire craindre des mesures d'austérité dans les services publics et l'administration³. Se côtoient donc des mesures franchement libérales et d'autres qu'on pourrait considérer comme relevant de politiques de relance de l'activité (politique industrielle, sécuritaire et militaire, notamment) et de soutien aux services publics.

L'ambivalence règne pourtant en maître s'agissant des services publics. Le programme prend position contre la libéralisation promue par l'Union européenne, en affirmant que « La Poste et la SNCF resteront des entreprises publiques » (proposition 138). Mais en matière de santé publique, il veut partir à la chasse à de prétendues « gabegies » dans l'Assurance maladie (proposition 65). Autre exemple, il entend développer les forces de police (proposition 13), mais mettre au pas la Justice, notamment en supprimant l'École nationale de la magistrature, accusée de véhiculer une « culture du laxisme » (proposition 23).

Les mythes et les valeurs de l'extrême droite

Ce programme s'appuie sur des mythes économiques⁴ qui sont ceux de l'extrême droite, dont il porte également les valeurs.

Le premier mythe veut que les migrants fassent pression sur l'emploi. Pour certains économistes néoclassiques, l'immigration permettrait de faire face à des besoins de main-d'œuvre (l'insuffisance de « l'offre de travail ») mais pourrait avoir un impact négatif sur les salaires (s'ils sont flexibles, notamment en l'absence de salaire minimum) ou sur l'emploi (si les salaires sont « rigides »). Or les études empiriques peinent à conclure à un effet négatif global sur les salaires ou sur l'emploi⁵, sauf peut-être pour les immigrés eux-mêmes. Elles observent surtout que l'immigration est associée à une hausse du PIB proportionnelle à l'accroissement de la population qu'elle génère... conformément à une vision plutôt keynésienne de l'économie (l'immigration stimule l'activité économique parce que les immigrés contribuent à la vie économique du pays où ils vivent)⁶. Par conséquent, les propositions du FN pour limiter drastiquement l'immigration et l'accès à l'emploi des étrangers ne sont pas de

³ Par exemple, le programme de 2012 proposait de « moderniser et rationaliser le fonctionnement des services publics marchands », de « contrôler l'administration », ou encore de rationaliser les budgets des ministères et de moderniser la fonction publique par le recours généralisé aux nouvelles technologies (page 9).

⁴ Nous rejoignons les analyses d'E. M. Mouhoub *L'immigration en France. Mythes et réalité*, Fayard, 2017.

⁵ Dustmann C., Glitz A., Frattini T. (2008) « The labour market impact of immigration », *Oxford Review of Economic Policy*, 24/3.

⁶ L'expérience allemande récente suggère d'ailleurs que l'arrivée des étrangers a stimulé la croissance et l'emploi.

nature à améliorer l'emploi et les salaires des Français. Elles entretiennent le fantasme d'une France terre d'immigration massive qui ne pourrait se permettre d'accueillir des immigrés à cause du chômage. On est loin des réalités (Encadré 1).

Encadré 1 – La France n'est pas une terre d'immigration massive

Selon l'Insee, chaque année environ 200 000 étrangers d'États tiers immigreront (à peu le même nombre sont admis au séjour). Ils sont 250 000 en incluant les mineurs et les ressortissants de l'UE ou de l'EEE, et même 360 000 en incluant toutes les personnes immigreront en France, françaises comprises⁷. Il s'agit en Europe d'une des plus faibles proportions rapportées à la population. Chaque année, des personnes quittent la France, et les Français sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à partir à l'étranger. Le solde migratoire n'est que de 67 000 en 2015 (arrivées moins départs, selon les données de l'Insee). Les flux d'immigrés représentent annuellement 0,3 % de la population française en moyenne, contre 0,6 % pour les pays de l'OCDE. Les immigrés comptent pour 8,8 % de la population, une proportion stable depuis le début des années 1980. Ils contribuent largement à l'activité économique du pays.

Le second mythe est celui des « pompes aspirantes » de la protection sociale. Dans l'analyse économique néoclassique des migrations, les migrants sont vus comme des individus rationnels, mus par le gain économique. Ils choisiraient d'émigrer vers les États offrant les prestations sociales les plus généreuses, celles-ci agissant comme des « aimants sociaux » (« *welfare magnets* »). Les travaux empiriques sur les migrations internes aux États-Unis n'ont guère fourni d'éléments pour le confirmer⁸. Une étude sur l'Union européenne a conclu que s'il existe un tel effet, il est minime en comparaison de celui exercé par l'emploi⁹. Mais les recherches qui se focalisent sur les comportements individuels ne doivent pas faire oublier que les immigrés contribuent davantage au financement de la protection sociale qu'ils n'en bénéficient¹⁰, un constat qui vaut aussi pour la France¹¹. Les immigrés sont contributeurs nets aux comptes de la protection sociale. Ils bénéficient moins des transferts sociaux, en particulier pour la retraite et la maladie (qui constituent 80 % des dépenses de protection sociale), car ils sont plus fréquemment d'âge actif et moins représentés parmi les plus âgés.

Les valeurs qui transparaissent dans les propositions du FN sont celles de l'extrême droite. C'est une valorisation de l'identité nationale passant par la réécriture du

⁷ Voir C. Brutel, 2017, « [L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2015](#) », *Insee focus* », n°78.

⁸ Borjas G. (1999) "Immigration and Welfare Magnets", *Journal of Labor Economics*, 17/4.

⁹ De Giorgi G., Pellizzari M. (2009) « Welfare migration in Europe », *Labour Economics*. n° 16.

¹⁰ Voir OCDE (2014), "Is migration good for the economy?", *Migration policy debates*, Mai.

¹¹ Chojnicki X., Defoort C., Drapier C., Ragot L. (2010) « Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme », Rapport pour la Drees-Mire, juillet.

« roman national » et le refus des « repentances d'État qui divisent » (proposition 96). C'est aussi et surtout le refus du principe républicain d'égalité et de non-discrimination. Par un retournement de sens dont le FN a le secret, les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations sont balayées... au nom de la « méritocratie » et de « l'égalité réelle ». Le FN fustige en particulier un soi-disant « principe de discrimination positive » (proposition 99) jamais mis en œuvre – sinon pour favoriser la parité femmes-hommes ou l'emploi des personnes handicapées. Derrière cette attaque de l'égalité républicaine se logent la xénophobie et le conservatisme, qui imprègnent les propositions économiques et (anti-)sociales du FN.

Cette note, volontairement détaillée, examinera la « France prospère » promise par le FN. Elle montrera tout d'abord que le programme, qui est au service du patronat et des riches, s'attaque aux syndicats et aux étrangers (1). Son modèle productif repose sur un mix de protectionnisme et d'intervention publique, aux antipodes de l'écologie dont il se réclame (2). Sa ligne directrice en matière d'emploi est d'institutionnaliser une discrimination à l'encontre des travailleurs étrangers (3). Quant aux politiques sociales, elles reposent sur une discrimination généralisée (4).

1. Un programme au service du patronat et des riches, qui s'attaque aux syndicats et aux étrangers

Le programme du FN annonce quelques mesures suggérant qu'on pourrait assister à une mise au pas des grands groupes internationaux. Mais il est foncièrement au service du patronat français, et s'en prend au pouvoir et aux protections des salariés. Au nom du pouvoir d'achat et de la solidarité, il prévoit des avantages considérables pour les riches.

La poursuite du programme néolibéral de soutien au patronat

Certaines mesures du programme du FN pourraient presque sembler anticapitalistes. C'est par exemple le cas de la taxation de « l'activité réalisée en France par les grands groupes » (proposition 62), ou le fait de vouloir « priver d'accès aux marchés publics les multinationales qui pratiquent l'évitement fiscal » (proposition 79). Mais ces mesures ne peuvent masquer le fait qu'on a affaire à un programme globalement néolibéral et favorable aux intérêts des capitalistes français.

Le programme ne prévoit pas de mesure de lutte contre la délinquance financière, mais vise uniquement la petite délinquance, celle des banlieues. La désignation des zones à sécuriser (« désarmement des banlieues », proposition 15) et des personnes à neutraliser (notamment par « l'expulsion automatique des criminels et des délinquants étrangers », proposition 21) renvoie la criminalité aux étrangers, aux immigrés et à leurs descendants. Les pauvres, même français, ne sont pas épargnés. Ainsi, la proposition 18 envisage « la suppression du versement des aides sociales

aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste ». Aucune sanction n'est prévue pour les parents riches d'enfants multirécidivistes.

Et ce programme apporte tout son soutien, y compris financier, au patronat, en évitant soigneusement d'aller contre ses intérêts économiques. Le « protectionnisme patriote » (voir plus bas) est mis au service de la compétitivité des entreprises françaises, auxquelles il réserve par ailleurs les commandes publiques. Mais les ambitions du programme écologique s'arrêtent là où elles pourraient nuire aux intérêts du patronat (en obligeant les entreprises à produire autrement ou à se reconverter dans des activités moins polluantes, par exemple). Les mesures expressément destinées à soutenir les entreprises sont incontestablement néolibérales, dans la ligne des politiques mises en place depuis les années 1990. Par exemple, les propositions 44 à 51 annoncent un allègement de « la complexité administrative et fiscale » pour les PME-TPE, non seulement par la généralisation du titre emploi service entreprises, mais aussi par l'affaiblissement des règles concernant la représentation des salariés. Il promet surtout d'aller plus loin dans les baisses de l'impôt sur les sociétés et les exonérations de cotisations : il s'agit de réduire les « charges sociales des TPE-PME de façon lisible et significative ». Aucune contrepartie sous forme de création d'emplois n'est prévue, les avantages accordés n'étant conditionnés qu'au seul « maintien de l'emploi ».

Des avantages socio-fiscaux bénéficiant surtout aux riches

En matière de fiscalité et de protection sociale, quelques propositions semblent traduire un souci de justice sociale : refus d'augmenter la TVA, maintien de l'Impôt sur la fortune et baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu sur les trois premières tranches (propositions 74-75).

Qu'on ne s'y trompe pas, les mesures annoncées vont surtout avantager les gros rentiers. Par exemple, il s'agit de permettre « à chaque parent de transmettre sans taxation 100 000 euros tous les cinq ans (au lieu de quinze actuellement) » et d'augmenter « le plafond des donations sans taxation aux petits-enfants à 50 000 euros, également tous les cinq ans » (proposition 56). Qui peut donner tous les cinq ans (au lieu de tous les quinze ans) 100 000 euros à ses enfants et 50 000 euros à ses petits-enfants ? Pas grand monde. N'oublions pas que les inégalités de patrimoine sont très importantes en France : tandis que le patrimoine net médian d'un ménage dont le référent est un ouvrier non qualifié est de 16 400 euros, celui dont le référent occupe une profession libérale atteint 377 900 euros¹². Les 10 % des ménages les plus riches disposent d'un patrimoine net moyen de plus de 530 000 euros, contre 3 000 euros pour les 10 % les plus pauvres... En tout cas, au nom de la « solidarité

¹² Ferrante A., Guillas D., Solotareff R., 2016, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première*, n°1621, novembre.

intergénérationnelle », les taxes sur ces donations sont autant d'argent qui n'ira pas dans les caisses de l'État. Comble de l'ironie, la mesure est absurdement classée dans la section « Garantir la protection sociale » alors qu'elle contribuera au contraire à amoindrir les ressources des budgets publics permettant de financer entre autres la protection sociale.

Mais ce n'est pas tout, l'État social va aider davantage les familles aisées. Reprenant des propositions de François Fillon, Marine Le Pen propose, au nom d'une « politique nataliste », de « rehausser progressivement le plafond du quotient familial, de rétablir la demi-part des veuves et veufs et la défiscalisation de la majoration des pensions de retraites pour les parents de famille nombreuses » (proposition 54). Rien n'est prévu pour les familles pauvres qui ont vu leur situation s'aggraver pendant la crise.

Un programme défavorable aux salariés, qui s'attaque violemment aux syndicats

Deux mesures en faveur du patronat s'attaquent aux droits des salariés, au nom de la simplification administrative (propositions 44 et 45). Le Medef et la CGPME en rêvent, le FN le promet ! D'abord, la suppression du compte pénibilité. Le compte personnel de prévention de la pénibilité, pourtant peu ambitieux, peine à s'appliquer dans les entreprises¹³. Il mobilise un tableau détaillé de critères objectivables de pénibilité et prévoit des mesures de prévention et d'aménagement de l'emploi. Il ouvre droit à des formations de reconversion, à un passage à temps partiel sans perte de salaire, ou encore à une retraite anticipée. Le FN voudrait le remplacer par une « évaluation personnalisée » du médecin du travail. Or ce dernier, souvent salarié de (et donc subordonné à) l'employeur, ne peut que rarement observer les effets de la pénibilité, les pathologies survenant tard, souvent juste après la retraite. Le FN prévoit aussi que le compte pénibilité n'ouvre droit qu'à une « majoration des annuités de retraite », empêchant ainsi toute politique de prévention et d'aménagement des postes : pour le FN, s'ils finissent par être en incapacité de travailler, les salariés usés n'auront qu'à partir plus tôt ! Ensuite, toujours au nom de la simplification administrative, c'est l'affaiblissement des institutions représentatives du personnel qui est programmé, comme dans le projet de François Fillon, obéissant lui aussi aux demandes du patronat. Dans les entreprises de 50 à 300 salariés, ces instances seraient fusionnées « (hors représentation syndicale) en une structure unique conservant les mêmes compétences ». La simplification a bon dos.

Les syndicats sont clairement dans la ligne de mire du FN, qui voudrait faire renaître les syndicats maison et mettre les autres au pas. Au nom d'une prétendue « véritable liberté syndicale », la proposition 10 veut supprimer le « monopole de

¹³ Voir B. Bissuel (2017) « [Compte prévention de la pénibilité : le patronat traîne des pieds](#) », 3 janvier 2017.

représentativité ». Or ce monopole n'existe plus puisque la représentativité est aujourd'hui mesurée par les résultats des syndicats aux élections professionnelles. Il s'agit en réalité d'émietter la représentation des salariés dans les entreprises, et de renforcer le pouvoir patronal. Ce serait le retour des syndicats maison contrôlés par les employeurs. Ces syndicats qui se prétendaient « libres », comme la Confédération française du travail (CFT) puis la Confédération des syndicats libres (CSL), étaient en réalité des syndicats corporatistes, « dirigés par des hommes liés aux partis de droite et d'extrême droite, auxquels il fournissait des colleurs d'affiche, voire, parfois, des candidats aux élections locales »¹⁴. Loin de défendre les intérêts des salariés, ils étaient aux ordres des patrons. Prétendant à l'exclusivité et opposants déclarés à la CGT, ils n'hésitaient pas à entrer dans des confrontations violentes lors de grèves.

Le programme du FN propose enfin d'étendre le contrôle de l'État sur les syndicats : sous couvert de « moraliser la vie syndicale », il s'agit de mettre en place « un contrôle public du financement des syndicats ». Ces méthodes sont éprouvées en dictature : les syndicats qui ont pris position contre le FN, et les salariés dans leur ensemble, auraient du souci à se faire si elles étaient appliquées. Dans l'ensemble, la liberté des citoyens, ne sortirait vraisemblablement pas grandie si le programme du FN se mettait en place. La liberté d'expression pourrait par exemple souffrir de la simplification des « procédures visant à faire reconnaître la diffamation ou l'injure » (proposition 7).

Un programme xénophobe, entretenant l'amalgame

Le programme du FN est un programme xénophobe. Il est fait pour diviser. Au nom de la situation de l'emploi en France, tout est envisagé pour empêcher les étrangers de s'y installer ou de s'y maintenir.

Il s'agit de « rétablir les frontières nationales et de sortir de l'espace Schengen » (proposition 24), en laissant tout de même passer les travailleurs frontaliers (le projet évoque sans autre précisions un mystérieux « dispositif particulier pour les travailleurs frontaliers »).

Il s'agit surtout de limiter drastiquement l'immigration légale (propositions 25 à 27), pour la ramener « à un solde annuel de 10 000 », contre 67 000 en 2015 selon l'Insee, un niveau déjà historiquement bas. Cela passe par des mesures faisant reculer les droits des étrangers : empêcher le regroupement familial et l'acquisition de nationalité française par mariage (qualifiée d'« automatique » alors qu'elle ne l'est pas), mais aussi revenir au droit du sang (acquisition de nationalité française « uniquement par la filiation » ou par naturalisation). Les étrangers ne pourraient acquérir la nationalité française que par une naturalisation à des conditions « plus exigeantes » (comme si

¹⁴ N. Hatzfeld, J.-L. Loubet (2002) « Poissy : de la CGT à la CFT », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1/73.

elles ne l'étaient pas). De même, sous couvert de « revenir à l'esprit initial du droit d'asile » (proposition 28), le programme du FN le fait pratiquement disparaître. Il exige qu'il ne soit accordé « qu'à la suite de demandes déposées dans les ambassades et consulats français dans les pays d'origine ou les pays limitrophes », alors que les personnes menacées dans leur pays ne peuvent pas toujours se rendre sans risque dans une ambassade ou un consulat. Si l'on ajoute le projet de « rendre impossible la régularisation ou la naturalisation des étrangers en situation illégale » (proposition 25), les réfugiés sans accès aux voies de migration légales ne pourront plus demander l'asile en France.

Enfin, ce programme de division dresse des frontières entre les un.es (les Français.es) et les autres (désignés par les termes d'« immigration incontrôlée », d'« étrangers en situation illégale », etc.). Il mobilise des stéréotypes qui entretiennent l'amalgame entre « terrorisme », « fondamentalismes islamistes » et « étrangers ». Ces stéréotypes sont de nature à renforcer les discriminations, notamment dans le domaine de l'emploi.

2. Le modèle productif : un *mix* de protectionnisme et d'intervention publique, aux antipodes de l'écologie

Le FN mise sur la magie du « patriotisme économique », pour instaurer une « France prospère ». Son modèle productif combine un souverainisme et un protectionnisme « patriote » au service du patronat, à une politique de réindustrialisation de l'économie, notamment dans le domaine militaire... et à une « vraie fausse » transition écologique.

Un souverainisme magique

Quel est pour le FN le contenu de la « souveraineté nationale », première proposition du programme ? Elle consiste, sous couvert de négociation et de référendum, à provoquer le démantèlement de l'Union européenne. Il ne s'agit pas de reconstruire des coopérations renouvelées (économiques, sociales, écologiques ou scientifiques) avec des partenaires européens comme dans le programme la France insoumise défendu par Jean-Luc Mélenchon¹⁵. Il s'agit de défaire l'Union européenne en faisant triompher l'Europe des frontières et des nationalismes. C'est le rêve de Poutine.

Le programme envisage de négocier un projet européen qui assure « l'indépendance de la France (...) et qui serve l'intérêt des peuples »... Cela réduirait l'Union européenne à un partenariat commercial qui n'a pratiquement aucune chance d'être validé par les représentants des 28 États membres. C'est donc à « un référendum sur notre appartenance à l'Union européenne » qu'il faudrait s'attendre. Et le programme

¹⁵ Voir J.-L. Mélenchon (2017) *L'avenir en commun, le programme de la France insoumise et son candidat*, Seuil, propositions 49 à 53, p. 79 et suivantes.

du FN repose entièrement sur l'hypothèse d'un vote pour une sortie de l'Union européenne et de l'euro. C'est un programme de *Frexit* qui n'explique nullement comment cette sortie s'organiserait. À l'arrivée, comme par magie, la France serait souveraine et prospère, ronronnant sous la perfusion du « financement direct du Trésor par la Banque de France » (proposition 43).

On peut bien sûr souhaiter que la France s'émancipe du carcan économique de l'Europe actuelle, qui empêche de mener des politiques macroéconomiques de relance (ou même d'orientation) de l'activité. La sortie de l'Union européenne et/ou la sortie de l'euro peuvent faire partie des moyens de cette émancipation. Mais pour une économie ouverte comme celle de la France, il serait irresponsable de ne pas organiser la transition, de ne pas anticiper ses possibles effets négatifs et chercher à les contenir en préparant de nouvelles coopérations. Or le projet du FN ne prévoit rien de tel. Sous couvert de négociation et de vote, il ne cherche pas à reconstruire des coopérations sur de nouvelles bases. Il entend juste démanteler l'Union européenne, sans anticiper les crises (politique, bancaire, économique et sociale) qui pourraient survenir.

Un protectionnisme « patriote »

Sous la bannière du « patriotisme économique » (propositions 35 à 39), le protectionnisme du programme du FN s'articule à son souverainisme. Il n'a rien de social. Le programme de Jean-Luc Mélenchon veut instaurer un « protectionnisme solidaire », favorable aux salariés du monde entier, par exemple en intégrant « le respect des règles fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans les accords commerciaux »¹⁶. Celui de Marine Le Pen recherche la compétitivité des entreprises. Le FN imagine que son protectionnisme, qu'il qualifie on ne sait trop pourquoi d'« intelligent », couplé au « rétablissement d'une monnaie nationale », va booster la compétitivité des entreprises. Certaines propositions sont pourtant anecdotiques ou déjà en vigueur, comme l'étiquetage obligatoire de l'origine des produits. D'autres le sont moins, comme la suppression des « contraintes européennes », l'obligation de réserver « la commande publique aux entreprises françaises » et « aux PME » (sauf écart de prix déraisonnable), ou encore la protection des secteurs « stratégiques et porteurs par un contrôle des investissements étrangers qui portent atteinte aux intérêts nationaux ». Ces mesures peuvent avoir un intérêt s'il s'agit de protéger les consommateurs ou certains secteurs, ou encore de mieux orienter l'activité. Mais elles peuvent conduire les partenaires commerciaux à adopter des mesures de rétorsion susceptibles de peser très lourd pour un pays comme la France, qui exporte 30 % de son PIB. Cette possibilité n'est pas envisagée dans le programme. La seule amélioration du pouvoir d'achat présentée dans le détail s'appuie

¹⁶ Voir Mélenchon (2017), p. 92.

sur un curieux transfert : une « contribution sociale » de 3 % sur les importations financerait une « prime de pouvoir d'achat (PPA) à destination des bas revenus et des petites retraites » (proposition 58).

Réindustrialisation, notamment dans le domaine militaire

Côté politique industrielle, c'est un « plan de réindustrialisation » rapprochant « l'industrie et l'État stratège » qui est mis en avant et présenté comme une victoire de « l'économie réelle » sur la « finance spéculative » (proposition 34). Mais la manière dont ce partenariat public-privé échapperait à la finance n'est pas précisée. La réindustrialisation entend s'appuyer sur la promotion des « secteurs stratégiques de la recherche et de l'innovation » en augmentant « de 30 % le budget public de la recherche »... et en offrant de nouvelles déductions fiscales aux donateurs privés¹⁷ (proposition 41). Elle prévoit, en lien avec la politique consistant à réaffirmer « l'unité » de la Métropole avec l'Outre-mer, un « vaste plan stratégique d'investissement » autour de la mer, porté par « un grand ministère de l'Outre-mer et de la mer » (proposition 42).

Mais le programme du FN insiste surtout sur la sécurité et le développement de l'industrie militaire. L'investissement sécuritaire du FN, à défaut d'être chiffré, promet d'être de grande ampleur, et peu soucieux de l'État de droit. Il s'agit notamment de « réarmer massivement les forces de l'ordre », en les dotant non seulement de moyens humains et matériels, mais aussi d'une immunité face à la justice, « par la présomption de légitime défense » (proposition 12). Le programme militaire (propositions 118 à 122) est en lien avec les options politiques du FN : « quitter le commandement militaire intégré de l'Otan », assurer à la France « une capacité de défense autonome dans tous les domaines », et « rendre à la France son rôle de puissance de stabilité et d'équilibre ». Cela passe par le déploiement d'une « offre industrielle française », décrite dans le plus grand détail : le budget de la défense, qui s'élève aujourd'hui à plus de 32 milliards d'euros (ce qui représente 1,77 % PIB), serait porté à 2 % du PIB dès la première année¹⁸, puis à 3 % à la fin du quinquennat, avec non seulement un développement des armements mais aussi une hausse des effectifs et le « rétablissement progressif d'un service militaire ».

La vraie fausse transition écologique du FN

En matière agricole, le programme du FN est un mix d'isolationnisme économique et de mesures habituellement plutôt soutenues par les écologistes et la gauche. Notons

¹⁷ Ces déductions fiscales existent déjà dans le cadre de fondations : elles permettent notamment d'obtenir 75 % de déduction fiscale sur l'ISF.

¹⁸ Notons que dans le cadre de l'Otan, la France s'est jusqu'ici engagée à porter son effort militaire à 2 % du PIB d'ici 2025.

que la sortie de l'Union européenne soulève le problème de la sortie de la Politique agricole commune, dont la France est le premier bénéficiaire en Europe, à hauteur de 9 milliards d'euros. Le FN entend la remplacer par une énigmatique « Politique agricole française » qui garantirait des subventions « avec l'objectif de sauver et soutenir le modèle français des exploitations familiales ». Mais le texte ne dit pas si la politique agricole française romprait avec la logique productiviste de la Pac. Le financement de cette politique de soutien aux agriculteurs français, expression de l'application du « patriotisme économique aux produits agricoles français », n'est pas précisé. Parmi les mesures qui sont plutôt défendues à gauche, on trouve le refus « des traités de libre-échange » comme le Traité de libre-échange transatlantique (Tafta), le soutien aux producteurs « par la commande publique », et le développement des circuits courts (propositions 125 à 130).

L'inspiration écologique n'est qu'apparente, et s'arrête là où elle pourrait gêner les intérêts du patronat. À y regarder d'un peu plus près, les propositions (131 à 137) concernant l'environnement et la « transition énergétique » sont tout sauf écologistes. La transition énergétique dont il est question n'en est d'ailleurs pas une. Certes, le programme envisage de promouvoir la production et la consommation de proximité, une politique d'« isolation de l'habitat » et le développement des « filières françaises des énergies renouvelables (solaire, biogaz, bois...) ». Mais il prévoit aussi (sans autre explication) « un moratoire immédiat sur l'éolien ». Surtout, il n'est pas question de réduire la part du nucléaire, bien au contraire puisque le projet prévoit de « maintenir, moderniser et sécuriser la filière nucléaire française », et va jusqu'à « refuser la fermeture de la centrale de Fessenheim ». Enfin, s'il envisage, au nom du principe de précaution, d'interdire l'exploitation des gaz de schiste, il prévoit de « soutenir une filière française de l'hydrogène » qu'il qualifie d'« énergie propre » ; or tout dépend de la manière dont cet hydrogène est produit – aujourd'hui, il provient pour l'essentiel des énergies fossiles, polluantes.

3. La politique d'emploi : la discrimination institutionnalisée des étrangers

Retrouver la logique de la politique de l'emploi du programme du FN n'est pas chose aisée : les mesures concernant l'emploi y sont éparpillées, si bien qu'il est difficile d'appréhender une logique d'ensemble qui n'a vraisemblablement pas été pensée, comme en témoignent diverses incohérences. La principale, sinon la seule, ligne directrice du programme, c'est la discrimination à l'encontre des étrangers.

Derrière l'incohérence, encore des mesures libérales

La palme du manque de cohérence va aux mesures sur le temps de travail. Le programme affirme vouloir « maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35

heures » tout en prévoyant des mesures pour vider cette durée légale de son contenu. Il entend abroger la loi Travail, mais autoriser les branches professionnelles à négocier un allongement du temps de travail ainsi que « défiscaliser les heures supplémentaires et maintenir leur majoration » (propositions 63 et 64). Voici comment une mesure destinée à mieux partager le travail (les 35 heures) est transformée en mesure moins contraignante (on peut négocier d'augmenter le temps de travail au niveau des branches) et associée à une mesure néolibérale d'incitation à l'allongement de la durée du travail. Il n'y a pas de « tournant social » du FN. En 2012, le programme du FN demandait la suppression « des niches sur les heures supplémentaires » en les déclarant à juste titre « totalement inadaptées à la situation de chômage de masse ». En 2017, malgré la hausse du chômage, la défiscalisation des heures supplémentaires serait subitement devenue adaptée à la situation économique ! Ce revirement donne l'impression que la lutte de 2012 contre les niches fiscales des heures supplémentaires était démagogique : c'était la touche sociale d'un programme libéral et xénophobe.

D'autres mesures, sous couvert de favoriser l'emploi des jeunes, sont clairement au service des employeurs (propositions 81-82). Il s'agit de « revaloriser le travail manuel » en réformant les filières professionnelles et technologiques... en faisant comme si les difficultés de recrutement des entreprises étaient liées à ces filières et non aux mauvaises conditions de travail et d'emploi dans certains métiers manuels. Il s'agit surtout de mettre en place un « dispositif 'premier emploi' » destiné aux jeunes jusqu'à 20 ans et totalement exonéré de cotisations sociales employeurs pendant une durée pouvant aller jusqu'à deux ans. C'est un nouvel emploi aidé du secteur marchand, dans la lignée de ceux mis en place depuis quarante ans, connus pour générer des effets d'aubaine importants pour les employeurs (qui bénéficient souvent de l'exonération pour un salarié qu'ils auraient de toute façon recruté). Enfin, côté mesure floue, on trouve la proposition concernant les nouveaux travailleurs indépendants : s'il s'agit de réguler les « nouvelles formes de travail liées aux nouvelles technologies », ce n'est pas comme on s'y attendrait pour protéger les travailleurs concernés, mais au nom de la « concurrence loyale », sous l'égide d'« un secrétariat d'État dédié aux mutations économiques » (proposition 40).

Côté lutte contre les discriminations (Encadré 2), il y a deux poids, deux mesures. La lutte contre les discriminations ne concernerait plus que les travailleurs handicapés (après la suppression du dispositif de prévention qu'aurait pu constituer le compte pénibilité). Le programme annonce le renforcement de « la lutte contre toutes les discriminations liées au handicap et à la santé » (proposition 89). Mais il ne dit mot sur les discriminations faites aux femmes, aux étrangers, aux immigrés ou à leurs descendants. Et pour cause...

Encadré 2 – La discrimination au sens juridique

La discrimination est illégale et sanctionnée dans toutes les situations prévues par la loi. Elle renvoie à un traitement défavorable ou inégal, fondé sur l'un des critères interdits par la loi (dont la nationalité et le genre). Il existe plus de 20 critères discriminatoires selon le droit français (article 225-1 du code pénal - modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité citoyenne). L'ajout en février 2017 de la discrimination selon la domiciliation bancaire a porté ces critères au nombre de 24.

Deux formes de discrimination sont distinguées. La discrimination directe est une discrimination visible, voire revendiquée : « *Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion indéterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable* ». La discrimination indirecte est une discrimination qui, sous couvert de neutralité, désavantage une catégorie de personnes : « *Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés* » (Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016- art.86).

La discrimination est reconnue dans des domaines spécifiés par la loi, tels l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, au crédit, au restaurant, etc. Un employeur qui refuse d'embaucher un étranger parce qu'il est étranger, mute une caissière comme magasinière au motif que sa couleur de peau gêne les clients, etc. est dans l'illégalité. La discrimination est tolérée dans certaines situations : les contrats d'assurance peuvent inclure des critères de maladie ou de handicap, les concours d'accès à la fonction publique peuvent être réservés à des Français, et les acteurs/trices de cinéma peuvent être choisis/es en fonction de leurs caractéristiques physiques.

Source : <http://stop-discrimination.gouv.fr/informations/definitions-et-formes-de-discriminations>

« Priorité nationale », la ligne directrice discriminatoire de la politique de l'emploi FN

La ligne directrice de la politique d'emploi du FN, c'est la « priorité nationale », qui trouve une expression particulièrement discriminatoire dans la politique de l'emploi. Elle est discriminatoire du point de vue de la législation française actuelle.

La proposition phare est « la mise en place d'une taxe additionnelle sur l'embauche de salariés étrangers » (proposition 38). Cette proposition est extrêmement floue, et lorsqu'on l'interroge, Marine Le Pen se retranche derrière le fait qu'une telle taxe existe déjà. C'est en partie exact : les employeurs qui font venir un travailleur étranger de l'étranger ont à s'acquitter d'une taxe forfaitaire. Mais la taxe du programme FN est très différente de la taxe existante. La taxe actuelle, due par les employeurs à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), est l'expression d'une priorité aux travailleurs présents sur le sol français, mais ce n'est pas une priorité nationale fondée sur une discrimination directe à l'encontre des étrangers (ceux qui sont présents sur le sol français ne sont pas concernés). Elle est due lors de la première entrée en France d'un étranger hors Union européenne ou lors de sa première admission au séjour en qualité de salarié (Encadré 3).

La proposition du FN concernerait l'ensemble des travailleurs étrangers, y compris ceux présents depuis longtemps sur le territoire. Toutefois, son contenu reste assez flou, et il faut s'appuyer sur les déclarations des membres du parti pour en préciser le contenu. Elle est réclamée par le FN depuis 1986, son inscription dans le programme 2017 ne constitue donc pas une nouveauté. Selon des cadres du parti, elle concernerait l'ensemble des salariés étrangers nouvellement (et futurs) embauchés, mais ne serait pas rétroactive sur les CDI déjà signés. Elle s'étendrait aux étrangers ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne, illustrant s'il en était besoin la volonté actuelle du FN de rompre les traités de l'Union... et le caractère discriminatoire de cette taxe à l'égard des étrangers. Elle consisterait en un prélèvement de 10 % sur le salaire brut mensuel du salaire de l'étranger. C'est donc potentiellement bien plus que la taxe Ofii. Avec cette taxe du FN, un employeur devrait verser chaque mois une taxe de près de 150 euros pour un salarié au Smic, le salaire minimum mensuel brut s'élevant à 1 480 euros. Cela se monterait à 1 800 euros chaque l'année¹⁹.

La taxe du FN constituerait une discrimination légale, directe et permanente, à l'encontre des étrangers. Elle risquerait de détériorer leurs conditions d'insertion ou de réinsertion dans l'emploi. Si elle s'appliquait à l'ensemble des actifs étrangers sur le sol français, elle concernerait bien plus de travailleurs que la taxe Ofii. Selon les données Insee (2014), 1,7 million d'étrangers actifs sont présents sur le territoire national ; ils y travaillent et y vivent souvent depuis des années. Tous ceux qui passeraient par le chômage ou changeraient d'emploi seraient concernés. La version 2012 du programme du FN envisageait d'obliger les chômeurs étrangers à « quitter le territoire » après un an de chômage, même avec un titre de séjour en règle et des années de cotisation. La mouture 2017 vise à les empêcher de retrouver un emploi.

¹⁹ <http://www.lci.fr/elections/marine-le-pen-souhaite-taxer-l-embauche-des-salaries-etrangers-mais-que-cache-cette-mesure-2025494.html>.

Encadré 3 – La taxe Ofii, expression d'une priorité aux travailleurs présents sur le sol français

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) a été créé en 2009 pour remplacer les agences existantes en charge de l'immigration, et placé sous la tutelle du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, avant d'être rattaché au ministère de l'Intérieur en 2010. La priorité nationale est d'une certaine manière inscrite dans ses missions, mais elle concerne les travailleurs présents sur le « marché du travail français », sans précision de nationalité : « *L'Ofii accompagne l'entreprise dans la procédure d'introduction en France de son futur salarié étranger, après que l'employeur a démontré qu'il n'a pas pu embaucher sur le marché du travail français la personne dont il a besoin* ».

La taxe pour l'embauche d'un salarié étranger n'est pas une nouveauté. Les employeurs doivent une redevance depuis 1946 pour couvrir les frais relatifs à l'introduction en France des travailleurs étrangers qu'ils embauchent. À cette redevance s'est ajoutée une contribution forfaitaire en 1975.

En 2015, 36 954 travailleurs étrangers relevant de l'Ofii sont venus en France. Pour certains d'entre eux, l'employeur a dû s'acquitter d'une taxe. Des règles différentes s'appliquent à ces travailleurs étrangers selon leur nationalité. Ceux des 28 pays membres de l'Union européenne (ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse) bénéficient du principe de libre circulation qui leur permet de travailler en France. En revanche, les travailleurs hors Union européenne sont soumis à une autorisation de travail et peuvent se voir opposer la situation de l'emploi (le chômage), sauf dans certains secteurs dits en tension, ou pour des salariés réputés « à potentiel » (en mission de « haut niveau », titulaires de la carte compétences et talents ou bénéficiaires de la carte bleue européenne) et recherchés pour leurs compétences, ou encore pour des jeunes en formation ou en début de carrière.

La taxe au recrutement s'applique aux étrangers non européens lors de l'arrivée en France pour une première embauche. Elle dépend de critères variés : durée du contrat, montant du salaire, etc... En particulier, le recrutement temporaire (de saisonniers ou de salariés en CDD de moins d'un an) diffère du recrutement plus long (salariés sous contrat de plus d'un an). Par exemple, pour un salarié ayant un contrat de plus de douze mois à un salaire supérieur à 1,5 Smic, l'employeur doit verser une prime forfaitaire en début de contrat qui peut être d'un montant élevé, puisqu'elle est fixée à 55% du salaire mensuel brut dans la limite de 2,5 Smic. Pour un salarié en contrat de trois à douze mois, cette taxe est de 74 euros pour un salaire inférieur ou égal au Smic mensuel à temps complet, de 210 euros pour un salaire entre un et 1,5 Smic, et de 300 euros pour plus d'1,5 Smic. Pour un travailleur saisonnier, la taxe est de 50 euros par mois d'activité. L'Ofii ne publie pas de données sur les travailleurs et employeurs concernés, pas plus que sur les montants en jeu. Il n'existe pas d'évaluation de cette taxe.

Source : <http://www.immigration-professionnelle.gouv.fr>

On peut se demander comment réagiraient les pays voisins de la France vis-à-vis des Français qui vivent et travaillent à l'étranger. Leur effectif est estimé entre deux et trois

millions par l'Insee²⁰. Il s'agit de personnes majoritairement d'âge actif, avec un niveau de qualification élevé. La plupart résident dans des pays voisins (Allemagne, Suisse, Belgique, Royaume-Uni) ou aux Etats-Unis. Si ces pays mettaient en place une préférence nationale pour leurs ressortissants, ils pourraient être poussés à rentrer en France...

Suppression de la directive travailleurs détachés : un progrès en trompe-l'œil

Une autre mesure phare du programme emploi du FN est la suppression de la directive sur le travail détaché – une mesure populaire que Marine Le Pen n'est d'ailleurs pas la seule à proposer. La proposition 38 consiste à « supprimer de notre territoire la directive 'détachement des travailleurs' ». L'intention n'est pas de mettre fin à l'exploitation de ces travailleurs détachés, mais d'empêcher la « concurrence déloyale » à l'égard des entreprises de France.

Cette proposition repose sur un malentendu. Le développement du travail détaché est lié à la libéralisation des services dans l'Union européenne. La directive de 1996 (96/71/CE) sur le détachement des travailleurs a été introduite pour réguler (ce qu'elle fait de manière très insuffisante) une forme de travail qui existait déjà. Le travail détaché obéit au principe de la libre prestation de service, conçue comme une liberté fondamentale des entreprises. Les travailleurs détachés en France pour y réaliser une prestation de service sont embauchés par une entreprise étrangère avec un contrat de travail étranger. En France, ils ne sont pas considérés comme des migrants avec droit au séjour (que ce soit juridiquement ou statistiquement), mais comme de simples accessoires de la prestation de service. La directive de 1996 exige des employeurs qu'ils se conforment à certaines dispositions légales et conventionnelles du pays où le travailleur exerce son activité (mais pas à toutes !) : salaire minimum, temps de travail, congés, règles d'hygiène et de sécurité au travail. Elle est loin d'empêcher le *dumping* social permis par la libre prestation de service, mais elle y met des limites, au moins formelles. Il reste qu'elle ne garantit pas aux travailleurs détachés les mêmes droits en matière d'emploi (rupture du contrat de travail, etc.), de rémunérations (le principe « à travail égal, salaire égal » ne s'applique pas) et de protection sociale que ceux du pays où s'exerce l'activité. Si l'on ajoute la difficulté des contrôles et l'insuffisance des moyens consacrés aux contrôles, les travailleurs détachés peuvent être pour le patronat la figure du travail sans travailleur, et constituer un instrument de *dumping* social (Encadré 4).

²⁰ C. Brutel, « [L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger, entre 2006 et 2013](#) », Insee analyses, n° 22, octobre.

Encadré 4 – Travail détaché et *dumping* social

Le problème de « concurrence déloyale » évoqué dans la proposition de Marine Le Pen vient en réalité de l'exploitation des travailleurs détachés permise par les insuffisances de la directive de 1996. Celle-ci est loin de suffire à mettre fin au *dumping* social. D'abord, la directive ne garantit pas aux détachés une rémunération correspondant à la norme de l'emploi occupé en France, si bien que le plancher du Smic constitue souvent pour eux un plafond. Par ailleurs, le régime de paiement des cotisations sociales permet que celles-ci soient versées au pays d'origine (dans le cadre de conventions bilatérales de sécurité sociale), ce qui peut créer un écart important de coût du travail. En France, du fait des exonérations sur les bas et moyens salaires, cet écart existe surtout pour les travailleurs qualifiés²¹. Mais le problème tient aussi à l'ineffectivité des règles du détachement (non déclaration, non-respect des règles minimales, etc.). Il est renforcé par le statut des détachés : considérés comme des accessoires de la prestation sans droit au séjour dans le pays d'activité, ils sont en position de faiblesse dans le face-à-face avec leur employeur, qui peut décider de mettre fin à la prestation de service d'un moment à l'autre et sans préavis. Ils peuvent être contraints d'accepter des conditions de travail et d'emploi dégradées.

Ce problème de course au moins-disant social est surtout lié au fait que des entreprises détachent des travailleurs à partir de pays à bas salaires et à faible niveau de protection sociale. En France, le travail détaché a commencé à être perçu comme un problème surtout après les élargissements de l'Union européenne aux pays de l'Est. Et il a considérablement augmenté en quelques années. La France serait le deuxième pays d'accueil de détachés en Europe, après l'Allemagne. Selon les statistiques de la Direction générale du travail, le nombre de travailleurs détachés serait passé en France de 7 495 en 2000 à 286 025 en 2015. Cela représente moins de 1% de la population active mais peut peser localement sur certains secteurs.

Notons que des Français sont aussi détachés à l'étranger. En 2014, quelques 182 000 demandes de détachement d'étrangers de l'Union européenne en France ont été traitées par les organismes de protection sociale ; le nombre de Français ayant fait la même demande pour l'étranger était de 123 000²². Les demandes de détachement concernaient le plus souvent des pays limitrophes (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne), mais aussi la Pologne dont le nombre de travailleurs détachés arrive en seconde position derrière l'Allemagne.

Supprimer la directive de 1996 sur le travail détaché ne supprimerait pourtant pas le travail détaché lui-même, car celui-ci découle de la législation de l'Union européenne sur la libre prestation de service. On peut même dire que, sans cette directive, l'exploitation des travailleurs détachés serait exacerbée et le *dumping* social plus marqué. On peut penser qu'il y a peu de chances que l'Union européenne propose une nouvelle directive pour imposer l'application du principe « à travail égal, salaire

²¹ Cheuvreux M., Mathieu R. (2016) « Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités », *Trésor-Eco*, n°171, juin.

²² Cleiss (2015) [Mobilité internationale. Les données de la protection sociale](#), rapport statistique, 164 p.

égal » et un niveau de cotisations au moins égal à celui du pays de détachement. Il y a sans doute moins de chances encore que les 28 remettent en cause la libre prestation de service comme liberté fondamentale des entreprises, au mépris des droits des travailleurs. C'est donc vers une régulation accrue du travail détaché au niveau national qu'il est possible de s'orienter. Cela suppose d'être en mesure d'imposer aux entreprises étrangères qui détachent leurs salariés en France qu'elles respectent le principe d'égalité des salaires sur le territoire et versent le cas échéant à l'Urssaf le différentiel de cotisations sociales. Cela suppose aussi un meilleur contrôle des employeurs et un renforcement du pouvoir et des moyens des syndicats. Le programme du FN, qui ne jure que par la simplification administrative et l'affaiblissement des syndicats, ne s'oriente visiblement pas dans cette voie.

4. Politiques sociales de discrimination massive

En matière de politiques sociales, le programme du FN n'est pas progressiste. On n'y trouve pas de grandes avancées, mais toujours plus de discriminations à l'encontre des étrangers.

Quelques propositions reviennent sur des réformes qui ont détérioré la protection sociale ou consistent à revaloriser des prestations. Il s'agit de revenir à un âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations (proposition 52), de revaloriser les pensions des anciens combattants, ainsi que l'Allocation aux adultes handicapés (accompagnée d'une hausse des dotations des Maisons départementales des personnes handicapées, proposition 88). Pour les indépendants, est envisagée une « refonte totale » du RSI, leur régime de sécurité sociale et de retraite, ainsi que la possibilité de s'affilier au régime général (proposition 57).

En dehors de ces mesures, l'essentiel du programme FN a pour fil directeur la discrimination à l'encontre des étrangers. Ainsi, la proposition 55, nataliste, suggère (de manière assez floue) de réserver les allocations familiales aux familles françaises. Cette proposition renvoie à la cristallisation du FN sur les allocations familiales, aux racines mêmes du programme du parti à l'époque où il était dirigé par Le Pen père : familialisme et xénophobie.

L'antériorité de résidence pour exclure les étrangers pauvres du bénéfice du minimum vieillesse

Le programme FN 2017 prévoit de durcir la condition d'antériorité de résidence pour l'éligibilité des étrangers à certaines prestations sociales. Avec la proposition d'allonger cette durée à 20 ans pour le minimum vieillesse, il vise les vieux étrangers pauvres.

Une condition de résidence existe déjà pour le Revenu de solidarité active (RSA) destiné à soutenir le revenu des ménages pauvres d'âge actif, et pour le minimum

vieillesse (Allocation de solidarité aux personnes âgées, Aspa) destiné à soutenir le revenu des personnes âgées pauvres.

Cette condition d'antériorité de résidence, et plus strictement encore de titres de séjour avec droit au travail, concerne les étrangers hors Espace économique européen qui ne sont ni réfugiés ni apatrides, ni bénéficiaires de la protection subsidiaire. Du fait de la précarisation du séjour des étrangers pour qui la carte de dix ans est devenue un titre de moins en moins accessible²³, la condition de résidence et son durcissement ont exclu un nombre croissant d'étrangers de l'éligibilité aux minima sociaux. Ainsi, en 2004, la condition d'antériorité de titres de séjour avec droit au travail donnant accès au Revenu minimum d'insertion (RMI) est passée de 3 à 5 ans, elle a été étendue au conjoint ou concubin au moment de la mise en place du RSA en 2009, et étendue à 15 ans à Mayotte en 2012. La condition de 5 ans a été reprise dans la Prime d'activité créée en 2016. Ce durcissement se traduit par une exclusion plus fréquente des étrangers précaires hors des prestations sociales, exclusion souvent considérée comme discriminatoire au regard des normes juridiques internationales²⁴.

Le FN prévoit de réserver l'Aspa aux personnes âgées de nationalité française ou aux personnes âgées de nationalité étrangère pouvant démontrer qu'elles ont résidé légalement vingt ans en France. C'est un durcissement considérable des règles d'éligibilité au minimum vieillesse pour les étrangers âgés pauvres, alors que ces règles se sont déjà durcies ces dix dernières années (Encadré 5).

Notons au passage que le programme de Marine Le Pen demandait en 2012 que l'accès à l'Aspa soit conditionné pour les étrangers à 10 années de travail et de cotisations (p. 4). Dès 2012, la condition d'antériorité de résidence et de titre de séjour autorisant à travailler est passée de 5 à 10 ans pour les étrangers non ressortissants de l'Espace économique européen. Aujourd'hui, la demande du FN est passée à une condition de 20 ans. Contestable au regard des principes d'égalité de traitement et d'interdiction des discriminations protégés par des textes internationaux, la condition d'antériorité de résidence est régulièrement dénoncée, notamment par le Défenseur des droits. Ce que propose le FN est de la durcir davantage, pour exclure une proportion toujours plus grande d'étrangers des prestations sociales.

²³ Au début des années 1990, plus de 60% des étrangers étaient admis sur le territoire avec une carte de dix ans, contre moins de 10% en 2014 (les nouveaux entrants enchaînant souvent les titres provisoires). La part des étrangers titulaires de cette carte est passée d'environ 90% en 1990 à 65% en 2015.

²⁴ Math A. (2014) « Le RSA et les étrangers : origine et fortunes de la condition d'antériorité de résidence », *Revue de droit sanitaire et social*, n°3.

Encadré 5 – Le durcissement des règles d'éligibilité au minimum vieillesse

Aujourd'hui, les règles d'éligibilité à l'Aspa ne sont pas les mêmes pour les étrangers selon leur nationalité. Les ressortissants des pays de l'Espace économique européen et de Suisse, les réfugiés ou apatrides, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou anciens combattants, doivent comme les Français faire valoir le fait qu'ils résident de manière régulière en France. Mais les autres étrangers doivent en plus prouver résider en France depuis au moins dix ans avec des titres de séjour autorisant à travailler (ou démontrer qu'ils ont cotisé pendant au moins dix ans). Cette condition est récente : introduite en 2006 avec une durée d'antériorité de résidence de 5 ans, elle est passée à 10 ans en 2012.

A cette condition s'en est ajoutée une autre. Jusqu'en 2006, les retraités ayant cotisé à un régime de retraite français et ne résidant plus en France (généralement de retour dans leur pays d'origine) pouvaient, si leur retraite était très faible, bénéficier d'une majoration leur garantissant un revenu minimal de 280 euros (appelé « 1er étage » du minimum vieillesse). Ne résidant pas en France, ils ne pouvaient en revanche bénéficier du « 2ème étage » du minimum vieillesse, l'allocation supplémentaire). En 2006, la majoration a été supprimée, ceux qui l'avaient obtenue auparavant pouvant la conserver, soit environ 280 000 personnes sur le territoire.

Santé, logement : priorité aux Français

En matière de santé, il s'agit d'assurer un service de santé rendu par des Français pour des Français. Le projet du FN prévoit de « relever le numerus clausus d'accès aux études de santé », non pas pour améliorer la qualité des soins mais « pour éviter le recours massif aux médecins étrangers » (proposition 66). Et si l'accent est mis sur le maintien des hôpitaux de proximité et sur la prise en charge de la dépendance, c'est pour mieux abandonner les étrangers les plus précaires à leur sort, en « supprimant l'Aide médicale d'État versée aux clandestins » (proposition 71).

Le programme prévoit une avancée en créant « un cinquième risque de Sécurité sociale » (prise en charge de la dépendance). Mais il serait réservé aux Français car destiné à « permettre à chaque Français de se soigner et de vivre dans la dignité ». Le sort des étrangers vieillissants qui ont vécu et travaillé en France n'est pas évoqué. Pourtant, ils sont déjà aujourd'hui soumis à une condition d'ancienneté de résidence de quinze ans pour l'aide sociale à domicile aux personnes âgées. Ceux qui ne remplissent pas cette condition doivent souvent se reposer sur leurs enfants (et presque toujours sur leurs filles) pour les aider au quotidien.

Quelle est la logique (y compris économique) d'une politique nationale de santé publique qui ne soigne pas sans condition toute la population présente sur le territoire ? Pour le FN en tout cas, les étrangers sans papier et les étrangers âgés pauvres peuvent vivre sans soin et dans l'indignité. Les conséquences en termes de santé publique pour toute la population ne sont pas envisagées.

De même, s'agissant de la politique du logement, le FN propose des mesures de soutien aux ménages aisés comme aux ménages modestes, et toujours une politique ouvertement discriminatoire. Il entend promouvoir une société de petits propriétaires en « améliorant les conditions de rachat par les locataires de leur logement social pour parvenir à 1% du parc HLM vendu chaque année ». Mais le soutien aux ménages modestes (« baisse de la taxe d'habitation pour les plus modestes », revalorisation de 25% des APL pour les jeunes », etc.) s'accompagne de mesures qui bénéficieront surtout aux plus aisés (baisse de 10% des droits de mutation).

La priorité nationale serait désormais inscrite dans la politique du logement. La proposition 142 prévoit en effet de « réserver prioritairement aux Français l'attribution du logement social »²⁵. Les populations pauvres et immigrées sont aussi visées indirectement par le projet FN, qui entend redéployer la politique de la ville « vers les zones désertifiées et rurales » et investir dans les infrastructures « en particulier dans la ruralité (très haut débit, couverture téléphonique, routes...) ». Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ces cités de banlieue pauvres où les étrangers, les immigrés et leurs descendants sont surreprésentés et discriminés, cesseraient de bénéficier de ces politiques pourtant restées très insuffisantes au regard des besoins.

5. Un programme féministe ?

Marine le Pen est la seule femme considérée comme ayant des chances de se qualifier au second tour de la présidentielle. Et son programme annonce d'emblée vouloir « défendre les droits des femmes » (proposition 9). Le FN serait-il devenu un parti d'extrême-droite moderne. Serait-on en présence d'un programme féministe ? Pas du tout. Il s'agit avant tout de mettre en cause une religion, l'islam : « lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales [celles des femmes] ». Comme si le sexisme, les inégalités de salaire, ou encore la précarité de l'emploi des femmes, étaient imputables à l'islam.

La conversion du FN au féminisme n'a en réalité pas eu lieu. Rappelons que lors de sa campagne présidentielle de 2012, le FN était favorable au retour des femmes au foyer, proposant carrément un « salaire parental » de 80 % du smic (soit environ 910 euros) pour les « femmes qui font le choix d'élever leurs enfants ». Le programme 2017 ne le propose pas, mais s'en rapproche avec la proposition 55 de « mettre en œuvre une vraie politique nataliste » qui envisage (entre autres) de « rétablir la libre

²⁵ Ces politiques discriminatoires peuvent nous faire revenir aux heures les plus sombres de notre histoire. Ainsi, opposé à la proposition du maire communiste d'une commune de l'Isère en faveur du relogement des Roms avec la contribution de la métropole et du département, un élu FN aurait déclaré : « pour loger les Roms, je pense qu'il pourrait y avoir un autofinancement. La métropole devrait leur payer un dentiste... afin de récupérer les dents en or ». <http://www.midilibre.fr/2017/03/17/isere-un-elu-fn-derape-et-propose-de-recuperer-les-dents-en-or-des-roms,1480540.php>.

répartition du congé parental entre les deux parents ». C'est le retour du « libre choix » qui voudrait nous faire croire que si les femmes s'arrêtent plus souvent que les hommes de travailler à l'arrivée d'un enfant, c'est parce qu'elles le choisissent librement. Pourtant, les travaux sur le sujet montrent que ce sont surtout les plus précaires ou les plus contraintes par le cocktail bas salaires - horaires atypiques qui prennent les congés parentaux, et peinent ensuite à poursuivre leur carrière professionnelle²⁶. Sous couvert de libre-choix, c'est toute la politique d'égalité visant à mieux partager les congés entre les deux parents et à favoriser l'implication des pères dans l'éducation des enfants qui est remise en cause.

On trouve d'ailleurs dans le parti de chauds partisans d'un « statut de la femme au foyer », comme l'eurodéputé FN Dominique Martin. L'extrême droite du Parlement européen est aux antipodes de toute politique d'égalité entre femmes et hommes, comme l'ont encore rappelé les propos ahurissants d'un eurodéputé d'extrême droite²⁷. Au total, les femmes et les partisans de l'égalité entre les sexes ont toutes les raisons de se méfier du pseudo-féminisme du FN, dont la conversion est trop récente et trop orientée pour être honnête.

Rappelons enfin que le parti est divisé sur la question de l'avortement. Si les positions de Marion Maréchal-Le Pen sont bien connues, elles sont peu revendiquées au sommet. Rappelons toutefois les propos tenus par Marine Le Pen qui proposait dans une interview à *La Croix* en 2011 de revenir sur la Loi Veil autorisant l'avortement : « *car cette loi qui prévoyait que l'avortement soit l'ultime choix a été dénaturée. Aujourd'hui, lorsqu'une femme se rend au Planning familial, on lui propose l'avortement ou l'avortement ! Il est impératif de rétablir les conditions d'un véritable choix, ce qui passe par l'information, des aides financières aux familles et l'adoption prénatale. Je pense également qu'il faut cesser de rembourser l'avortement* »²⁸. Le déremboursement de l'avortement n'est pas inscrit au programme 2017 du FN car la mesure risquerait de déplaire, mais on peut penser qu'elle reste inscrite dans le logiciel du parti...

²⁶ Voir par exemple C. Marc (2004) « L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE », *Revue de l'OFCE*, 3/90 ; et D. Chauffaut (2004) « Le devenir des sortants de l'APE rang 2 », *Revue de l'OFCE*, 3/90.

²⁷ Pour Janusz Korwin-Mikke, les femmes « doivent être payées moins que les hommes parce qu'elles sont plus petites, plus faibles et moins intelligentes qu'eux ». http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/03/14/un-depute-polonais-machiste-sanctionne-au-parlement-europeen_5094376_3214.html#9gKSzxCSBASHeKH2.99

²⁸ « [Marine Le Pen : 'La bioéthique touche à notre vision de l'homme'](#) », Propos recueillis par L. de Boissieux et M. Lamoureux, *La Croix*, 14 février 2011.

Conclusion : un programme indigne, au service des intérêts des puissants

Le programme du FN voudrait avoir un parfum de gauche en vue du second tour des élections présidentielles. Mais, sur le plan économique et social, c'est un programme d'extrême droite, indigne, au service de l'intérêt des puissants. Son contenu ne permet pas de considérer comme anecdotiques les tristes mesures prises par les élus des « mairies brunes » après les municipales de 2014²⁹.

Le programme du FN cherche à séduire les classes populaires par un saupoudrage de propositions sociales (retraite à 60 ans, maintien du taux de TVA, accès des bénéficiaires de logement sociaux à la propriété) ou qui portent atteinte aux intérêts des puissants (maintien de l'ISF, sanctions contre les entreprises multinationales qui pratiquent l'évasion fiscale).

Mais son « patriotisme économique » est fondé sur le logiciel néolibéral du FN. Il est au service du patronat français et des rentiers. En cherchant à affaiblir et émietter les syndicats, il s'en prend aux salariés qui ont plus que jamais besoin de syndicats puissants. Son « patriotisme économique » est fondé sur les mythes et les valeurs de l'extrême droite. Il veut faire croire que la France est un pays d'immigration massive qui ne peut se permettre de continuer à accueillir des étrangers. Comme si les étrangers prenaient les emplois des Français ou étaient attirés par les prestations sociales... dont ils sont souvent exclus lorsqu'ils arrivent en France, poussés par les guerres ou la misère. Comme si les immigrés ne participaient pas pleinement à l'activité économique de la France, comme s'ils ne contribuaient pas au financement de la protection sociale davantage qu'ils n'en bénéficient.

La promesse d'une « France prospère » repose sur la vision enchantée d'un souverainisme et d'un protectionnisme « patriote » mal compris, dont les effets, supposés immédiatement bénéfiques signalent que l'organisation de la transition est un impensé du programme. Comme s'il suffisait de claquer des doigts pour sortir de l'Union européenne et en retirer aussitôt des bénéfices inouïs. Comme si sortir de l'euro et retrouver le franc allait permettre à la Banque de France de financer sans limite les politiques publiques annoncées. À moins que le FN n' imagine pouvoir retirer une manne économique en excluant les étrangers de l'emploi et des prestations sociales et en mettant un coup d'arrêt à l'immigration ? Quoi qu'il en soit, le modèle productif de cette « France prospère » repose sur la réindustrialisation, en particulier dans le domaine militaire, et se situe aux antipodes de la transition écologique

²⁹ Voir Visa (2015), *Lumière sur mairies brunes*, Vigilance et initiatives syndicales antifascistes, Syllepse.

annoncée : il ne s'agit en aucun cas d'imposer aux entreprises de se reconvertir ou de changer leurs manières de produire.

Les mesures d'emploi et les mesures sociale du programme du FN consistent pour l'essentiel à institutionnaliser une « priorité nationale » discriminatoire à l'encontre des étrangers : taxe sur l'embauche des travailleurs étrangers, allongement de la condition d'antériorité de résidence à 20 ans pour accéder au minimum vieillesse, système de santé et accès au logement social réservés aux Français. Si le FN veut supprimer la directive sur les travailleurs détachés, ce n'est pas pour améliorer leurs droits mais pour protéger les entreprises françaises. Et c'est un malentendu : loin de mettre fin au travail détaché et à ses abus, la suppression de cette directive ne ferait qu'exacerber le *dumping* social.

Quant à la prétendue défense des droits des femmes revendiquée par Marine Le Pen, elle ne doit tromper personne. Sous le vernis moderne et féministe se cache une attaque contre une religion, l'islam – jetant le soupçon sur ceux qui la pratiquent ou sont supposés la pratiquer. Le FN n'a jamais été et n'est pas devenu féministe. Loin de défendre l'autonomie des femmes, il est conservateur, exprimant tout haut ses réserves sur le droit à l'avortement ou son rêve d'un statut des femmes au foyer.

Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas.